

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 31 JUILLET 2020 A 19 H

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Etaient présents : Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Emmanuel MARTINEZ, Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Françoise DALBERA, Jean-Claude GALLIANO, Alissia GUYONNET GARAVAGNO

Absents : Bruno CAILLER, excusé et représenté par Jacques SAULAY pour la commune et par Alissia GUYONNET GARAVAGNO pour le CCAS, Harley BASILE, excusé et représenté par Nicolas BAILET

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour

Comptes administratifs 2019

- de la commune :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 541 260.82€ et les recettes à 575 922.25€, soit un excédent de 34 661.43€ pour la section et un résultat final excédentaire de 246 231.46€

En investissement, les dépenses se sont élevées à 231 263.56€ et les recettes à 66 013.21€, soit un déficit de 165 250.35€ pour la section et un résultat final déficitaire de 91 294.33€

Le résultat final, compte tenu de l'excédent reporté de 2018 fait apparaître un excédent de 154 937.13€

- Compte administratif du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 83 743.33€ et les recettes à 94 855.90€, soit un excédent de 11 112.57€ pour la section et un résultat final excédentaire de 150.02€

En investissement, les dépenses se sont élevées à 325 257.23€ et les recettes à 479 797.58€, soit un excédent de 154 540.35€ pour la section et un résultat final excédentaire de 23 097.24€

Le résultat final, compte tenu du résultat 2018, fait apparaître un excédent de 23 247.26€.

Monsieur Jacques SAULAY, Président, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 de la commune et du service assainissement présentés par Monsieur le Maire.

Huit votent pour : Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO) , sept s'abstiennent : Edmond MARI, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO

- Compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 4 664.82€ et les recettes à 4 640.58€ soit un résultat déficitaire de 24.24€

La situation finale, compte tenu de l'excédent reporté de 2018 fait apparaître un excédent de 8.90€.

Madame Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Présidente, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le compte administratif 2019 du CCAS présenté par Monsieur le Président

Quatre votent pour : Geneviève BACH, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO pour Bruno CAILLER, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, un s'abstient : Edmond MARI

Comptes de gestion 2019 de la commune, du service assainissement et du CCAS

Ce sont les comptes du percepteur.

Ils sont identiques aux comptes administratifs sauf pour celui de la commune où il y a une différence de 0.57€ datant de 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes de gestion 2019 de la commune et du service assainissement.

Neuf votent pour : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, six s'abstiennent : Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO

Il demande au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le compte de gestion 2019. Cinq votent pour : Edmond MARI, Geneviève BACH, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO pour Bruno CAILLER, Alissia GUYONNET GARAVAGNO

Budgets primitifs 2020

- de la commune :

En ce qui concerne les impôts locaux, le Maire propose de maintenir les taux de

* la taxe sur le foncier bâti à 9.80%, soit une augmentation du produit de 1.61%

* la taxe sur le foncier non bâti à 16.60%, soit une augmentation du produit de 16.98%

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 805 368€

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 612 453€

- du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 133 681€

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 88 978€

Les budgets primitifs de la commune et du service assainissement, présentés par chapitre, sont approuvés par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, six s'abstenant : Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO au motif qu'ils sont contre l'installation de caméras pour le budget de la commune et que les dépenses de fonctionnement de l'assainissement qui sont à la hausse mettent en cause le choix technique fait pour le réseau d'assainissement du quartier des Turrettes. Monsieur le Maire en profite pour expliquer l'historique de ce dossier (subventions Agence de l'Eau, etc...)

- du centre communal d'action sociale :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 7 330 €

Cinq votent pour : Edmond MARI, Geneviève BACH, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO (pour Bruno CAILLER), Alissia GUYONNET GARAVAGNO

Emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt d'un montant total de 366 268 € pour le financement des dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2020.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire un emprunt de ce montant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un prêt de 366 268€ maximum et à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de versement des fonds, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO s'abstenant

Prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il peut être nécessaire de faire une ligne de trésorerie.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une ligne de trésorerie en cas de nécessité, d'un montant maximum de 100 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, de

mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO s'abstenant .

Cession emplacement réservé et acquisition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux emplacements réservés VC6 pour 265m² et PLC5 pour 504 m² figurent sur le plan local d'urbanisme au niveau des parcelles C 104 et C 105. Le propriétaire des parcelles demande à la commune d'acquérir les emplacements réservés et propose de conserver une partie de l'emplacement réservé n° 6 en bordure de la Calada dei Pastre et de l'avenue de la Tour, pour une surface de 215m², figurant en orangé sur le plan établi par le Cabinet MATTEUDI le 5 mai 2020, la commune pouvant conserver la partie en bordure de la calada dei Pastre et de l'avenue de la Tour, pour une surface de 47 m², figurant en jaune au même plan. Il propose également de céder pour un euro une surface de 504m² correspondant à l'emplacement réservé n° 5 ainsi que la surface de 734.80m² figurant en rouge au plan.

Les frais d'acte seront à la charge de la FNAM promotion

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO de renoncer à l'emplacement réservé n° 6, sauf les 47 m² figurant en jaune au plan et d'acquérir pour un euro le reliquat de l'emplacement réservé n° 6 en jaune, l'emplacement réservé n° 5 en bleu et la partie figurant en rouge au plan et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute formalité administrative dans ce sens, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO votant contre et proposant de dissocier l'acquisition de l'espace foncier et la cession de l'emplacement réservé figurant en orangé à conserver pour sécuriser les piétons

Agrandissement de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibérations des 2 avril 2019 et 6 janvier 2020 de prévoir l'agrandissement de l'école, pour tenir compte du nombre d'enfants qui devront être scolarisés prochainement du fait des nouvelles constructions en cours.

Ces travaux, qui consistent en une extension de 300 m², un agrandissement de la cour et du préau de 400m², la construction d'un parking et d'un accès piétons, sont estimés provisoirement, honoraires compris, à 825 300€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux, d'inscrire la somme au Budget Communal 2020, de demander les subventions aux services de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au taux maximum et du département au taux maximum, de faire toutes les démarches nécessaires pour leur réalisation, de signer tous les documents relatifs aux études et à la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de réaliser ces travaux, de prévoir la somme au budget 2020, de demander les subventions aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et du département aux taux maximum, d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux, à signer tous les documents relatifs aux études et à la réalisation des travaux

Dotation d'aménagement 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation d'aménagement 2020 s'élève à 38 000€.

Il propose d'utiliser cette subvention pour poursuivre les travaux de goudronnage au chemin des Tourrettes, évalués à 140 000€ TTC, entre le début du chemin et le numéro 975

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix :

de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,

de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation cantonale 2020 pour un montant de 38 000€

d'approuver la participation communale prévue au Budget Primitif 2020

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2016 avec la SNRH pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la cantine de l'école des Cailletiers. Le terme de celle-ci était fixé aux vacances d'été 2020.

La crise sanitaire n'a pas permis de procéder à un appel à la concurrence pour passer une convention avec un fournisseur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant à la convention de 2016 pour proroger la convention actuelle jusqu'au 30 novembre 2020, compte tenu des délais de commandes des produits bio, et de l'autoriser à passer un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec la SNRH pour la prorogation de la convention actuelle jusqu'au 30 novembre 2020 et à signer une convention avec un fournisseur à compter du 1^{er} décembre 2020, étant précisé que les crédits sont prévus au budget.

Commission communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de douze membres pour les commissaires titulaires et douze membres pour les commissaires suppléants afin que le directeur des services fiscaux en désigne douze (six titulaires et six suppléants).

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose la liste suivante par quinze voix :

Amédée GENTINI
Jean-Marc SOCHALA
Maurice CHALVIN
Christophe BLANC
Maurice MASSEGLIA
Pascal MINSMONCHOSKI
Roger MARI
Dominique SIMONUCCI
Vanessa PATRIARCA née BATTIFREDDO
Thierry ABELLAN
Thierry PARRA
Martine LOMBARD née MAZZONE
Nicolas BAILET
Jean-Claude GALLIANO
Olivier LAMARRE
Harley BASILE
Jérôme MADONNA
Catherine VIDAL
Thierry BALADDA
Antoine MARI
Eric MAISSA
Cécile DALBERA
Stéphanie BILLEREY
Philippe GLORIO

Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat, qui doit comporter, en plus du Maire, Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il demande au Conseil Municipal s'il veut se prononcer au scrutin secret ou pas.

Le Conseil Municipal, décide de procéder à l'élection à main levée des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Sont candidats, par liste :

Comme titulaires

- Aurélie SARPAUX
- Jacques SAULAY
- Nicolas BAILET

Comme suppléants :

- Geneviève BACH
- Joseph GIACALONE
- Jean-Claude GALLIANO

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

L'unique liste obtient 15 voix

Sont ainsi déclarés élus

- Aurélie SARPAUX, Jacques SAULAY, Nicolas BAILET,
membres titulaires
- Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Jean-Claude GALLIANO,
membres suppléants

pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les articles L 2123-20-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le versement et fixent le montant des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes.

L'indemnité allouée au Maire doit être au taux maximal sauf décision expresse formulée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire et les Adjointes estiment, pour une raison d'éthique, que le taux doit être minoré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO de fixer le montant des indemnités pour l'exercice de fonction du Maire à 19% de l'indice brut 1027 et celui des adjointes à 6% de l'indice brut 1027, pendant toute la durée du mandat et indique que les crédits ont été prévus au budget primitif 2020, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO s'abstenant, Olivier LAMARRE et Julien MAÏSSA estimant que le Maire et les Adjointes doivent prendre le maximum

Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la défense extérieure contre l'incendie, qui a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin est placée sous l'autorité du Maire

La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire. L'arrêté du 15 décembre 2015 fixe le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifie le règlement départemental de défense contre l'incendie dans les Alpes-Maritimes

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI afin d'actualiser la base de données détenue par le service départemental d'incendie et de secours des

Alpes-Maritimes relative aux points d'eau situés sur le territoire de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie, à faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les points d'eau incendie sous pression, publics et privés et à réaliser les conventions avec les propriétaires des points d'eau incendie privés

Groupement de commande électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département des Alpes-Maritimes va lancer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité 100% verte pour les contrats anciennement tarifs bleus

Les contrats auront une durée de trois ans

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec le département afin de bénéficier de ce service

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve par quinze voix l'adhésion à ce groupement de commande pour la fourniture d'électricité 100% verte et autorise Monsieur le Maire à signer une convention dans ce sens avec le Conseil Départemental

Convention commune/Conseil départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a créé l'Agence 06, établissement public administratif, qui a pour mission d'apporter aux communes et aux établissements publics intercommunaux une assistance d'ingénierie départementale, comprenant une assistance juridique de premier niveau sur toutes les problématiques et une assistance technique pour la conduite de projets sur des thématiques variées et évolutives, comme la voirie, l'aménagement, l'habitat, la santé, le tourisme, le développement rural et d'accéder à la gouvernance de l'agence pour notre commune

L'accès aux services de l'Agence06 sera soumise au paiement d'une cotisation annuelle, fixée actuellement à 100€ par an pour notre commune

Monsieur le Maire propose de représenter la commune et de désigner Alissia GUYONNET GARAVAGNO comme suppléante

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'adhérer à l'Agence départementale d'ingénierie territoriale, d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance à l'agence et de désigner son suppléant, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, d'approuver le versement de la cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale de l'Agence06, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Conventions commune/CCPP

Pour mise à disposition de la salle du Troubadour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le relais accueil petite enfance de la Communauté de Communes du Pays des Paillons utilise régulièrement et gratuitement la salle du Troubadour pour l'accueil des assistants maternels

Lors de ces visites, le relais utilise le matériel de l'association Académie Madonenc

La communauté de communes propose qu'une convention tripartite soit signée pour une année, renouvelable par tacite reconduction

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et virucides dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Paillons a demandé le 20.04.2020 l'autorisation de signer un marché à bon de commandes groupé avec le département pour l'approvisionnement en masques de tous types notamment grand public en tissu, lavables et réutilisables, normalisés pour accompagner le déconfinement, étant précisé que le département facturerait directement les communes, en contrepartie de la prise en charge à 100% du coût d'un masque pour chaque habitant pour les communes jusqu'à 1 000 habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'autoriser Monsieur le Président

de la Communauté de Communes à signer ce marché

Rétrocession concessions cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux concessions trentenaires appartenant à un même concessionnaire ont été vidées le 11.02.2020 à la suite de l'acquisition d'une concession perpétuelle

Le concessionnaire souhaite rétrocéder ces deux concessions à la commune et être remboursé de la part communale pour le temps restant à courir

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'accepter ces rétrocessions et de rembourser le concessionnaire de la part communale restant à courir, la somme ayant été prévue au Budget Primitif 2020

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire

- le 25.02.2020 d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant une parcelle cadastrée section C numéro 1704 située au lieu dit Acco de Ramadan, appartenant à Monsieur et Madame Thierry DELUCIS . Elle se trouve dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer un droit de préemption urbain sur l'immeuble concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur cet immeuble par quinze voix

- le 29.06.2020 d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant trois parcelles cadastrées section C numéro 1059, 1060, 1061, situées au lieu dit Claus, appartenant à Claire, Baptiste et Camille COMPIEGNE. Elles ne se trouvent pas dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette déclaration

- le 13.07.2020 d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le lot 1 de la copropriété cadastrée section C numéros 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 233, 1268, 1269 située aux lieux dits La Madone et le Plantier, appartenant à la SCI du Vieux Four. Il se trouve dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer un droit de préemption urbain sur l'immeuble concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur cet immeuble par quinze voix

Emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter plusieurs agents pendant la période estivale pour assister les services municipaux dans leurs tâches techniques.

L'embauche s'effectue sur la base de 10 demies journées de travail par agent avec un effectif de 10 agents entre 1^{er} juillet au 31 août

Il propose au Conseil Municipal de prévoir la création, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale de dix postes sur la période du 1^{er} juillet au 31 août, chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix la création de dix postes d'emplois saisonniers, chaque année, qui seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique et précise que les crédits sont/seront inscrits au budget communal

Amortissement assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir l'amortissement du réseau d'eaux usées des Tourrettes et des stations de relevage de ce même quartier

Il propose au Conseil Municipal un amortissement sur 60 ans du réseau et sur 15 ans des installations de relevage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par neuf voix : Edmond MARI, Jacques SAULAY (pour Bruno CAILLER), Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Alissia GUYONNET GARAVAGNO d'approuver les durées proposées, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Nicolas

BAILET (pour Harley BASILE), Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Jean-Claude GALLIANO s'abstenant par principe.

Assurance risques statutaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires arrive à échéance le 31.12.2020

Il propose au Conseil Municipal de le renouveler et demande de l'autoriser à entreprendre les démarches pour mettre en concurrence les sociétés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches dans ce sens

Gymnastique séniors

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il avait été décidé en séance du 6 janvier 2020 de poursuivre l'activité gymnastique séniors avec l'association Azur Sport Santé et de prévoir une participation de 30 euros par trimestre et par personne pour les deux premiers trimestres et d'inscrire cette somme au budget

Tous les participants souhaitant poursuivre cette activité, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration une reprise au 1^{er} septembre 2020 et de prévoir les sommes nécessaires au budget 2020

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide par cinq voix, d'autoriser la poursuite de cette activité et de prévoir les sommes nécessaires au budget 2020